dodis.ch/41413

Zulleder
28 Dec 60

E 1005.
1.

Constantinople, 12 décembre 1860.

Monsieur le Président & Messieurs les membres du
Conseil fédéral, à Berne. —

Monsieur le Président & Messieurs,

Un de mes amis, qui est en rapport intime avec LL. AA. Aali Pacha, ministre, ad interim, des Affaires Etrangères, & Mehemet Kiprisli Pacha, Grand Vézir, a beaucoup approuvé mon idée de faire connaître dès maintenant à ces deux hommes d'Etat les avantages que la Turquie retirerait d'un traité de commerce & d'amitié avec la Suisse. — Et comme son approbation réfléchie m'était faite dans l'entretien que j'avais avec lui au sujet d'une nouvelle pétition Suisse à l'Assemblée fédérale, pétition tendant à l'obtention d'une représentation & d'une protection nationales à Constantinople, j'ai pris la liberté d'adresser à Aali Pacha, le 28 Novembre, la lettre dont j'ai l'honneur de vous présenter inclus une copie textuelle. Son original a été remis au ministre des Affaires Etrangères, le samedi 1er Courant, & en lui en faisant la remise en mains propres, mon honorable ami lui en a chaudement recommandé le contenu en lui confiant aussi ma lettre particulière du 30 Nov.e écrite d'après sa propre intimation. — De là, il a hâpé à cette autre faveur de remettre au Grand Vézir une copie de cette lettre & de la précédente à son Altesse Aali Pacha. — J'ai tout lieu d'espérer, Monsieur le Président

EIDGEN. ARCHIV

2

Dodis

dodis.ch/41413

Mr. Ceresa, que le Ministre des Affaires Etrangères acquiescera à ma prière et qu'ainsi il lui donnera dès accusé de réception de ma lettre pour en prendre occasion de m'exprimer les dispositions favorables du Gouvernement ottoman, aux ouvertures que la Confédération suisse pourrait être dans le cas de lui faire dans le courant de l'année 1861. —

que dans cette circonstance ma démarche obtienne ou n'obtienne pas de succès, il ne restera toujours la satisfaction qu'elle a été dictée par une bonne pensée, celle d'être utile à mon pays et ainsi à mes compatriotes. —

Pour l'occasion

des sages réformes que le Gouvernement ottoman est en train de faire, il a besoin, dans une foule de spécialités, d'hommes instruits, expérimentés et capables de le seconder efficacement. Ces gens là, soit dans le civil, soit dans le militaire, sont largement rétribués. Beaucoup de Suisses pourraient être employés par lui. Mais qui les a recommandés jusqu'ici à ce Gouvernement ? Personne, — parce que faute d'un représentant Helvétique à Constantinople les Suisses n'ont qui que ce soit en Turquie pour s'intéresser à eux, personne ave caractère officiel pour les recommander chaudement. — C'est pourquoi la préférence est toujours donnée aux Français, aux Anglais ou à d'autres Européens qui ont à Constantinople des représentants de leur pays respectés et qui saisissent avec empressement les occasions propices d'être utiles à leurs nationaux. — En résumé, Monsieur le Président et Messieurs, la Suisse

EIDGEN. ARCHIV

dodis.ch/41413

se trouva que gagnez beaucoup à se faire représenter officiellement à Constantinople. C'est sur quoi je prendrai la liberté d'appeler votre attention par le prochain courrier, en attendant de vous présenter d'ores et déjà dans la nouvelle pétition brève que vous avez bientôt connaissance. —

J'en étais là de ma lettre quand la réponse du Ministère des affaires étrangères m'est parvenue. Je n'ai que le temps de vous en transmettre la copie textuelle. J'ose vous dire combien cette réponse me plaît, et vous prie d'être vous-même aussi très grand. — Par le courrier prochain j'aurai l'honneur de vous adresser sous pli chargé, l'original de cette excellente réponse de Aali Pacha & Mehémet Kiprisli Pacha, qui ont été les résultats de mes visites à LL. AA. Confidentiellement ma dépêche au Conseil National en étant la publicité au dehors. Vous comprendrez fort bien le pourquoi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président & cher ami, l'assurance de ma très haute considération. —

Albert Rochat

Zur Kenntnissnahme,
an Herrn Präsident Goldschmidt
zum Empfang.
28a Februar 1860. Frey-Herosé

dodis.ch/41413

Bundesrath vom 27. Jan. 1861.